

Procès-verbal du Conseil d'Administration du mercredi 4 mars 2026

Mercredi 4 mars 2026 à 18h00 Date convocation : 18 février 2026	Salle du conseil de la Mairie-annexe de Châtillon en Michaille - 01200 Valsenhône
<p>Présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège 1 : Daniel BRIQUE, Catherine BRUN, Jean-Pierre FILLION, Philippe DINOCHÉAU, Patrick PERREARD, Christiane RIGUTTO, Sophie SELLIER - Collège 2 : Guy BEAUREPAIRE (suppléant), - Collège 3 : - Technicienne : Jennifer HAMEL, Matthieu HENNETIER <p>Excusés et pouvoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège 1 : Elisabeth JEAMBENOIT pouvoir à Philippe DINOCHÉAU - Collège 2 : François GARCON (titulaire) représenté par Guy BEAUREPAIRE, Adrien JUILLERON (titulaire) - Collège 3 : Florent VACHER (titulaire) - Technicienne : Soraya BENSALÉM, - <p>Absents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège 1 : Marie-Françoise GONNET, Christophe MARQUET, Florian MOINE, Gilles THOMASSET, Jacques VIALON - Collège 2 : Boris COTTIER (titulaire), Marc DURAND (titulaire), Marc FAVRE (suppléant), Christian VALLET (titulaire) - Collège 3 : Yves MARINET (titulaire), Frédéric MIGUET (titulaire) 	<p>Nombre de membres titulaires en exercice : 21 Nombre de membres titulaires et suppléants présents : 8 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de votants : 9</p> <p>Rappel statuts de l'OT : l'article 4.7 relatif au fonctionnement du CA stipule que le « Conseil d'Administration peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents et représentés (pas de règle de quorum) ».</p>

M. FILLION, Président de l'Office de Tourisme, ouvre la séance à 18h05 puis il rappelle l'ordre du jour après avoir excusé les membres empêchés.

1) Désignation du secrétaire de séance

Mme BRUN Catherine est nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 février 2026

M. Fillion demande aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil d'Administration qui était joint avec la convocation transmise le 18/02/2026.

Mme RIGUTTO demande de bien vouloir l'excuser pour avoir oublié de donner son pouvoir lors du dernier conseil. Elle fait remarquer que le nombre de votants sur le procès-verbal du dernier conseil est faux.

M. FILLION confirme que le procès-verbal du 4 février sera corrigé afin de rectifier l'erreur relative au nombre de votant.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

M. FILLION souhaite revenir sur les points que M. VACHER a évoqués lors du dernier conseil afin d'y apporter des éclaircissements.

- Prix de ventes partenaire affiches et cartes postales :

M. PERREARD présente le mode de calcul du prix de vente partenaire des objets boutique. Il précise que les frais de conception sont exclus du calcul du prix de vente. Il indique que les partenaires demeurent libres de fixer leur prix de vente, un prix conseillé leur étant toutefois communiqué.

M. HENNETIER précise que les objets comportant le logo Terre Valserhône Tourisme ne peuvent, de ce fait, faire l'objet d'une vente directe du fournisseur aux partenaires.

Il communique le prix de vente conseillé

- Carte postale : 2.50€
- Affiches : 20€

- Les frais de bus :

M. PERREARD signale qu'une erreur s'est glissée lors de la présentation du ROB lors du dernier conseil et précise qu'aucun frais de bus n'a été enregistré pour l'année 2025.

- Place de marché :

M. PERREARD revient sur ce dossier initié courant de l'année 2025. Un travail a déjà été réalisé auprès des partenaires mais le projet sera mis en sommeil, bien qu'il demeure intéressant. Ce dossier nécessite encore une réflexion approfondie.

3) Compte-rendu des délégations du Président

Depuis le dernier conseil d'administration, 1 décision a été prise :

- Décision 26-DP001 Fixation tarifs nouveaux articles boutique :
 - o Affiche 30x40 cm : 20,00 €
 - o Carte postale : 2,50 €

➤ *Le compte rendu des délégations du Président n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.*

4) Reprise anticipée du résultat 2025

M. le Président invite Mme BRUN, chargée des finances, à présenter les résultats financiers de l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique (CFU), remplaçant le Compte Administratif, doit être approuvé au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice. Cette année l'approbation du CFU ne pouvant intervenir avant le budget primitif, il convient de procéder à une affectation anticipée du résultat 2025. L'affectation définitive interviendra à l'issue du vote du CFU 2025.

A la vue du résultat anticipé, il faut procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025, et décide d'affecter les crédits excédentaires :

- En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé d'affecter par anticipation intégralement le résultat de fonctionnement de **137.711,32 euros** en section de fonctionnement en recettes à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- Le résultat de la section d'investissement s'élève à **11.278,21 euros**. Il est proposé d'affecter par anticipation ce résultat en section d'investissement en recettes à l'article 001 (résultat d'investissement reporté).

Estimation des RESULTATS 2025 Budget OT

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	230 081,27
Recettes de fonctionnement	215 827,98
Résultat de fonctionnement 2025 (déficit)	- 14 253,29
Résultat reporté exercice antérieur (002)	151 964,61
Résultat de clôture à affecter	137 711,32
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	8 458,29
Recettes d'investissement	2 444,24
Résultat investissement 2025 (déficit)	- 6 014,05
Résultat reporté exercice antérieur (001)	17 292,26
Résultat de clôture à affecter	11 278,21
Résultats cumulé	148 989,53 €
Restes à réaliser dépenses	170,04
Restes à réaliser recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	-170,04
Capacité de financement	11 108,17
AFFECTATIONS DES RESULTATS	
002 Résultat de fonctionnement reporté	137 711,32
Affectation 1068	-
001 Excédent d'investissement reporté	11 278,21

Ainsi, le résultat anticipé 2025 s'élève au regard des deux sections à **148.989,53 euros**.

Mme BRUN précise qu'à ce jour, nous bénéficions de 400 000€ de CFG (compensation Franco Genevoise), répartis à parts égales entre le budget Dinoplagne et le budget général de Terre Valserhône l'Interco, exclusivement affectés à des actions touristiques.

M. PERREARD souligne que l'obtention de la CFG (compensation Franco Genevoise) a demandé un travail considérable.

Mme BRUN indique que les travaux concernant l'Office de Tourisme sont imputés au budget général, les bâtiments relevant de la propriété de Terre Valserhône l'Interco.

M. PERREARD précise que le statut juridique de l'office pourra faire l'objet de modification à l'avenir. Cette modification requiert la conduite d'une étude précise.

M. HENNETIER précise qu'en cas de modification du statut, et notamment pour le SPIC, le maintien de l'équilibre du budget serait requis.

M. PERREARD indique que le statut SPA semble le plus approprié pour l'Office de Tourisme.

Il est demandé au Conseil d'Administration de :

- **Décider de la reprise anticipée des résultats de la gestion 2025 du budget de l'OT**
- **D'affecter par anticipation ces résultats comme proposé ci-dessus.**

- A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve la reprise anticipée des résultats de la gestion 2025 du budget de l'OT ainsi que l'affectation par anticipation des résultats 2025 du budget OT.

5) Vote du budget primitif 2026

Le budget 2026 a été élaboré en fonction du réalisé 2025 et en tenant compte des missions régaliennes de l'Office de Tourisme et ainsi que des objectifs de l'année qui découlent du schéma de développement touristique.

Le budget de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement, demeure stable en 2026 (-0,74%). Le prise en considération du virement entre section entraine une augmentation des dépenses de fonctionnement de 6,94%.

Au niveau des recettes, il avait été proposé d'être prudents, notamment au regard du contexte économique pour la boutique et de la baisse des ventes au niveau de la billetterie car les forfaits de ski sont en baisse et les vignettes d'autoroute suisse peuvent maintenant s'acheter en ligne.

Il est proposé pour l'exercice 2026 un budget primitif équilibré à :

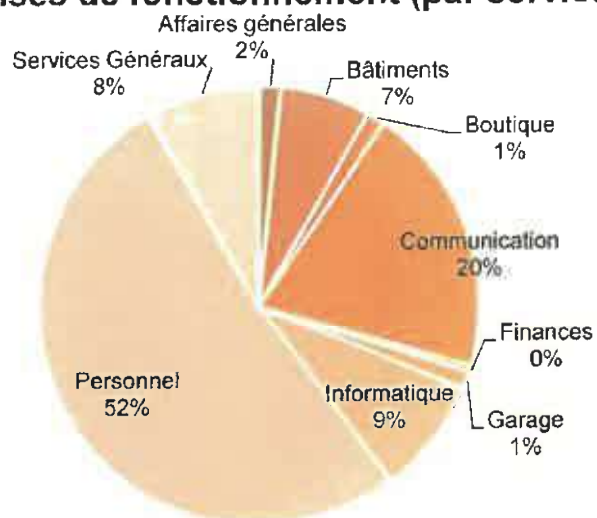
- **356.312,00 €** en fonctionnement, soit une hausse de 6,94 % par rapport au budget primitif 2025 qui était de 333.194,61 €.
- **38.361,00 €** en investissement (il était de 20.292,26 € en 2025)

	Chapitre	OT	Budgété 2026	Réalisé 2025	Proposition 2026	Evolution en % BP 25 - BP 26
Total	011	Charges à caractère général	157 249,00	77 544,35	164 429,00	4,57
Total	012	Charges de personnel et frais assimilés	150 250,00	130 804,23	150 600,00	0,23
Total	023	Virement section d'investissement	0,00	0,00	25 583,00	
Total	42	Opérations ordre transf. entre sections	3 000,00	2 444,24	1 500,00	-50,00
Total	5	Autres charges de gestion courante	21 000,00	20 093,19	13 200,00	-37,14
Total	7	Charges spécifiques	1 695,61	0,00	1 000,00	-41,02
Total		De dépenses	333 194,61	200 866,01	356 312,00	6,94
Total	002	Résultat de fonctionnement reporté	151 964,61	151 964,61	137 711,02	-9,38
Total	0	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 700,00	8 321,85	5 600,00	-1,75
Total	3	Impôts et taxes	40 000,00	74 810,87	60 000,00	50,00
Total	4	Dotations et participations	133 530,00	133 500,00	150 000,00	12,33
Total	5	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	3 000,00	50,00
Total		Recettes	333 194,61	368 597,33	356 312,00	6,94
Total		Fonctionnement	0,00	137 711,02	0,00	
Total	0	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	6 016,00	
Total	1	Immobilisations corporelles	20 292,26	8 458,29	32 346,00	59,40
Total		De dépenses	20 292,26	8 458,29	38 362,00	65,05
Total	001	Solde exécution invest. reporté	17 292,26	17 292,25	11 278,21	-34,78
Total	21	Virement section fonctionnement	0,00	0,00	25 583,00	
Total	40	Opérations ordre transf. entre sections	3 000,00	2 444,24	1 500,79	-49,97
Total		Recettes	20 292,26	19 736,50	38 362,00	65,05
Total		Investissement	0,00	11 278,21	0,00	

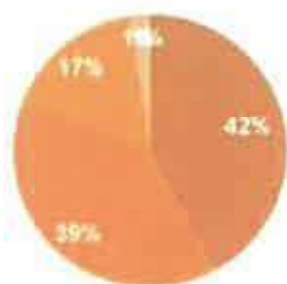
Répartition des dépenses et des recettes du budget 2026

- En fonctionnement

Budget 2026 Dépenses de fonctionnement (par service)



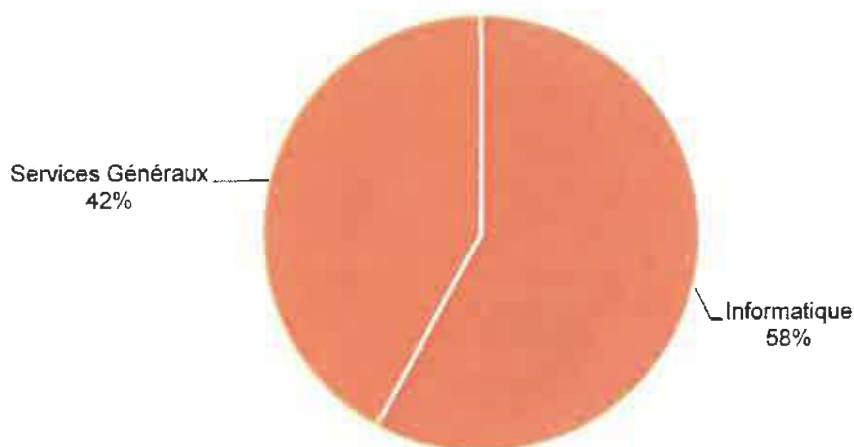
Budget 2026 Recette de fonctionnement (par chapitre)



- Dotations et participations
- Résultat de fonctionnement reporté
- Impôts et taxes
- Prod. Services, domaine, ventes divers
- Autres produits

➤ En investissement

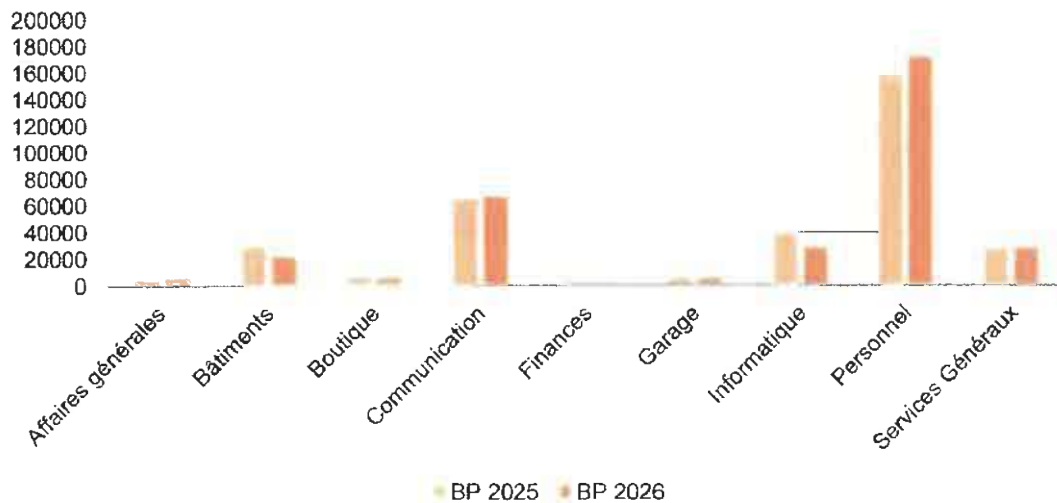
Budget 2026 Dépenses d'investissement (par service)



Evolution des dépenses entre le BP 2025 et le BP 2026 (par services) °

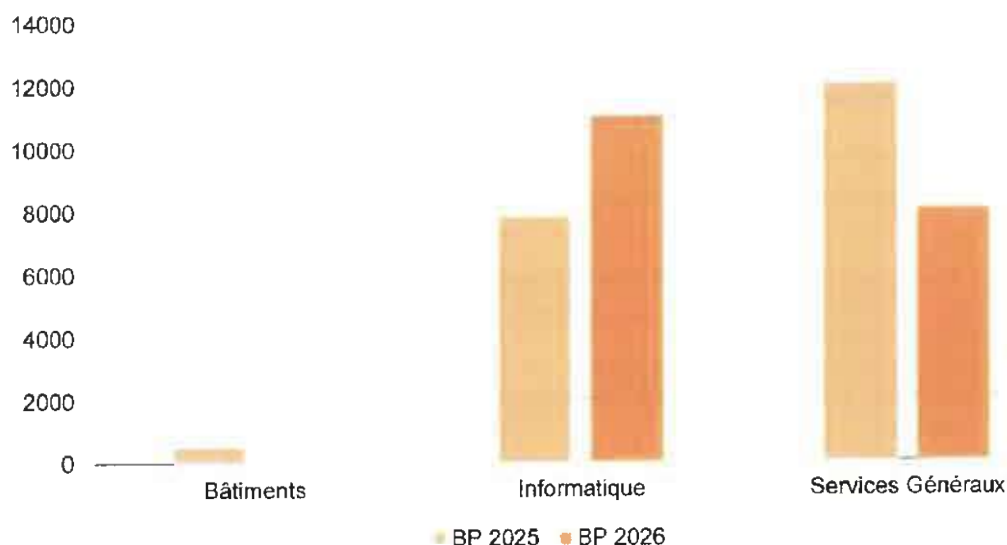
➤ En fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par service



➤ En investissement

Evolution des dépenses d'investissement par service



- **A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le budget primitif tel que présenté pour l'exercice 2026 équilibré à : 356.312,00 € en fonctionnement et 38.361,00 € en investissement**

6) Refacturation des charges de personnels supportés par la Communauté de communes Terre Valserhône

Les frais de personnel sont supportés par le budget général de la Communauté de Communes. Afin de retracer les dépenses de chaque budget il convient que l'Office de tourisme rembourse ces frais, selon les modalités suivantes :

- ❖ Remboursement sur une base semestrielle
- ❖ Un état justifiant les remboursements
- ❖ Délibérations concordantes de l'OT et de TVI

Pour le second semestre 2025 le remboursement des charges de personnel s'élève à 63,670,08 €
Ainsi, le remboursement global des charges de personnel pour l'année 2025 est de 130,716,08 €

- **A l'unanimité, le Conseil d'Administration :**
- Approuve la refacturation des charges de personnel du budget général de la Communauté de Communes vers l'Office de Tourisme pour la somme de 63,670.08 €
 - Charge le Président de procéder aux formalités nécessaires à cette refacturation.

7) Refacturation des frais de véhicules supportés par l'Office de Tourisme Terre Valserhône

Deux véhicules sont mis à la disposition de l'Office de tourisme par la Communauté de Communes. Chaque année, il convient à la Communauté de communes (Budget général) et à Dinoplagne (Budget annexe) de rembourser les frais engagés par l'OT sur l'année N-1 (carburant, assurance...)

Ce remboursement se fait au prorata des kilomètres réalisés sur l'année N-1

Récapitulatif :

	<i>Dinoplagne</i>	<i>TVI service Tourisme</i>	<i>Office de Tourisme</i>	Total
Utilisation véhicule par services	3631 km soit 39,80%	1403 kms soit 15,40%	4079 kms soit 44,80%	9 114
Répartition des dépenses par services	1 315,03 €	508,19 €	1 477,30 €	3 300,52 €
A rembourser à l'OT	1 315,03 €	508,19 €	-	

➤ **A l'unanimité, le Conseil d'Administration :**

- Approuve le remboursement des frais supportés par l'OT selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- Demande le remboursement de :
 - 1315.03 € du budget de Dinoplagne ;
 - 508.19€ du budget général de la Communauté de Communes Terre Valserhône - service Tourisme.

M. FILLION exprime une nouvelle orientation du site de Dinoplagne au-delà de ses fonctions scientifiques et culturelles.

Il fait observer que le futur village de marques jouera un rôle stratégique dans le renforcement de l'attractivité et du développement de Dinoplagne.

M. BRIQUE confirme l'argument de M. FILLION concernant le rôle du village de marques dans le développement de Dinoplagne.

8) Points divers

L'ordre du jour étant épuisé, M. FILLION remercie l'assemblée et lève la séance à 19 :30

La Secrétaire de séance,
Catherine BRUN



Le Président,
Jean-Pierre FILLION

